

Convention de subvention mono-bénéficiaire Mobilité de l'enseignement supérieur 2019

Projet 2019-1-FR01-KA103-060736

Mobilité de l'enseignement supérieur

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action clé n° 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP) -
Mobilité entre pays participant au Programme

Soutien individuel

Mobilité des étudiants de l'ESUP

Mobilité des étudiants à des fins d'études, à l'exception des étudiants issus de pays et régions ultrapériphériques participant au Programme, et des pays et territoires d'outre-mer

	Pays de destination	Montant par mois en EUR
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	520 €
Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	470 €
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	420 €

Le montant accordé par le lycée Marcel DASSAULT pour les mobilités 2019/2020 est calculé à partir des sommes maximales autorisées par le programme ERASMUS pour les trois groupes de pays européens et du complément spécifique pour les mobilités de stage.

Le programme ERASMUS permet un financement maximal de :

- pour les pays du groupe 1 : 370€
- pour les pays du groupe 2 : 320€
- pour les pays du groupe 3 : 270€

à ces sommes, s'ajoute le complément de 150€ par mois pour les mobilités de stage.

L'établissement arrête donc la somme suivante pour les pays du groupe 1 :

370€ + 150€ = 520€